



**Prêts Régionaux pour Garantie Locative:**  
**Maximum des revenus d'admission**

Ce tableau est valable du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Les revenus imposables de votre ménage afférents à l'année 2013** (exercice d'imposition 2014, c'est-à-dire ceux figurant sur « la Feuille d'impôts » que vous avez remplie en juin 2014) **ne peuvent dépasser les montants repris dans le tableau qui suit :**

Nombre d'enfants à charge	Revenus maxima d'admission (EUR)		
	A	B	C
0	21.372,71	23.747,43	27.139,96
1	/	25.782,93	29.175,46
2	/	27.818,43	31.210,96
3	/	29.853,93	33.246,46
4	/	31.889,43	35.281,96
5	/	33.924,93	37.317,46
6	/	35.960,43	39.352,96

A = Personne vivant seule.

B = Ménage ne disposant que d'un revenu.

C = Ménage disposant d'au moins deux revenus.

Ces montants sont augmentés de 4.070,99 EUR par personne majeure handicapée composant le ménage.

Un enfant handicapé à charge est assimilé à deux enfants.